

RAPPORT DU PRESIDENT

Du jury du concours INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

Session 2015

I – CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

La première épreuve du concours d'Infirmier en soins généraux ouvert au titre de l'année 2015 par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude s'est déroulée le 5 février 2015 au siège du Centre de Gestion de l'Aude.

Pour cette session, le CDG 11 a organisé ce concours pour l'ensemble des collectivités du département de l'Aude et en partenariat avec les Centres de Gestion du Languedoc Roussillon.

a) Calendrier :

Ce concours s'est déroulé selon le calendrier suivant :

ETAPES	DATES
Date de l'arrêté d'ouverture	2 septembre 2014
Période d'inscription	Du 30 septembre au 29 octobre 2014
Limite dépôt des candidatures	6 novembre 2014
Epreuves obligatoires d'admission	5, 6, 26 et 27 février 2015
Jury d'admission	27 février 2015

b) Admission à concourir :

Le concours sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires soit d'un diplôme français d'Etat d'infirmier ou d'infirmière, soit d'un diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4311-4 du code de la santé publique.

c) Jury

Le jury comprenait 6 membres répartis à parts égales entre élus, fonctionnaires territoriaux et personnalités qualifiées.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de ce concours ainsi que les notes de cadrage utiles à l'exercice de leurs différentes tâches.

Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

II – PRINCIPAUX CHIFFRES

Année 2015

Qualité	Postes Ouverts	Nombre d'inscrits	Présents 1 ^{ère} épreuve En nombre, en %	Admis (seuil/20)
EXTERNE	29	54	35 64.81	21 (10)

1^{ère} organisation depuis la réforme de ce cadre d'emplois. Les infirmiers sont désormais dispensés d'épreuve écrite.

III - EPREUVES D'ADMISSION : Les 5, 6, 26 et 27 février 2015

A – DESCRIPTIF ET NIVEAU DES EPREUVES

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

Durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 entraîne l'élimination du candidat.

Les membres du jury ont conduit les épreuves d'entretien en jury plénier compte tenu du faible nombre de candidats. Ils déplorent le fort absentéisme non justifié des candidats.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.

Récapitulatif des notes par épreuve :

Moyenne Epreuve entretien	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de notes inférieures à 10/20	Nombre de notes éliminatoires <5/20
10.61	6	18	14	0

Avis des membres du jury sur les entretiens :

Beaucoup d'absents non excusés.

La présentation des candidats est en général peu structurée et succincte. Aucun plan.

Le niveau des connaissances professionnelles est satisfaisant dans l'ensemble.

Le niveau est très insuffisant en matière de connaissances institutionnelles.

Le jury souhaite que les candidats aient une meilleure connaissance du fonctionnement des collectivités lors de la prochaine session.

B–SEUILS D'ADMISSION

- le seuil du concours externe est fixé à 10/20. Compte tenu du faible niveau des candidats, le jury n'a pas pu pourvoir tous les postes.

V – CONCLUSION

Le jury félicite tous les lauréats et encourage ceux qui n'ont pas réussi le concours à poursuivre leurs efforts en se préparant sérieusement aux épreuves.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, examinateurs et les membres du jury de leur fort investissement et de leur disponibilité, ce qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Le niveau d'exigence envers les candidats s'avère adapté au grade et permettra sans nul doute des recrutements à la hauteur des attentes des collectivités.

Fait à Carcassonne le 27 février 2015
Le président du jury,



Monsieur TAURINES André
Conseiller Municipal
Ville de CASTELNAUDARY